

Compte rendu de séance

Séance du 11 Février 2016

L' an 2016 et le 11 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, JACQUET Anne-Laure, LAVRAT Maryline, SENECHAL Andrée, SIMONNEAU Charlene, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, CARTHELIER Gérard, MOULINO Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

Absent(s) : M. FAVIER Yann

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 03/02/2016

Date d'affichage : 03/02/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 17/02/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. ROMAIN Jacques

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du CHER - 2016_02_01

Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de l'exercice précédent - 2016_02_02

Convention de prise en charge de la participation familiale au coût des transports scolaires - 2016_02_03

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du CHER réf : 2016_02_01

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2015-50 du 11 décembre 2015, relative à l'adhésion de 2 Communautés de communes et à l'inscription d'une nouvelle compétence à la carte « aide aux collectivités ».

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté modifié du 2 mai 1947** portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 12 novembre 2003** portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 5 août 2005** portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 26 mars 2007** portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

- **Arrêté du 26 juin 2009** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 21 décembre 2010** portant intégration de nouvelles collectivités ;
- **Arrêté du 31 août 2012** portant intégration d'une communauté de communes ;
- **Arrêté du 29 novembre 2012** portant modification du siège social du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 18 juillet 2013** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 13 juin 2014** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,
- **Arrêté du 21 août 2015** portant intégration de huit établissements publics de coopération intercommunale.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 1^{er} des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

Article 1 : Constitution du Syndicat et compétences

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé, à la carte, dénommé « Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) » entre l'ensemble des communes du Cher ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur du Pays Fort,
- Communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon,
- Communauté de communes du Cœur de France,
- Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- Communauté de communes de la Septaine,
- Communauté de communes du Pays d'Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT et SAINT AMBROIX),
- Communauté de communes des Terres Vives,
- Communauté de communes des Terres d'Yèvre,
- Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- Communauté de Communes le Dunois,
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- Communauté de Communes Terroirs d'Angillon,
- Communauté de Communes du Sancerrois,
- Communauté d'Agglomération de Bourges Plus,
- Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,
- *Communauté de Communes FerCher – Pays Florentais,*
- *Communauté de Communes des Trois Provinces.*

Et l'ajout de la compétence à la carte suivante :

IX – Aide aux collectivités

Le SDE 18 peut être chargé, pour le compte de ses adhérents qui en font la demande, et après accord formel sur les modalités financières, d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux impactant les bâtiments publics et portant sur :

- *La rénovation énergétique selon les préconisations formulées par le SDE 18 au titre de sa compétence à la carte Énergie,*
- *La mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) ou des IOP (Installations Ouvertes au Public) selon la réglementation en vigueur,*
- *Les travaux de mise en conformité de sécurité.*

Les modalités d'intervention du SDE 18 sont approuvées par convention de mise à disposition de service

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2015-50 du Comité du 11 décembre 2015.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de l'exercice précédent réf : 2016_02_02

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37 (VD) relatif au mandatement des dépenses venant à échéance avant le vote du budget, et notamment les factures présentées par les entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg et de restructuration de la mairie de Villequiers.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors opérations d'ordre.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de prise en charge de la participation familiale au coût des transports scolaires réf : 2016_02_03

Monsieur le maire informe les conseillers que la gratuité des transports scolaires cessera à partir du 1er janvier 2016. Le Département ayant décidé de remettre en place une participation familiale, la contribution sera de 60 € par enfant et par an.

L'année scolaire 2015/2016 étant entamée, la contribution des familles s'élèvera à 36 € pour la période du 1er janvier au 05 juillet 2016. Il est donc proposé aux communes de signer une convention avec le Conseil Départemental ; selon les termes de celle-ci, les communes prennent en charge la participation financière des élèves du 1er degré (soit de la maternelle au CM2), domiciliés sur le territoire de la commune et fréquentant leur établissement scolaire de rattachement en lieu et place des familles. En contrepartie, le Conseil Départemental s'engage quant à lui à compenser à l'euro près les sommes avancées par les communes au titre de la réussite scolaire.

Monsieur le maire propose aux conseillers de signer cette convention dont il donne lecture.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention considérée et d'inscrire au budget principal 2016 les crédits nécessaires à son exécution.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU

Nombre de présents à l'ouverture de la séance : 11 ; le quorum est largement atteint !

Absent excusé : Yann Favier, sans pouvoir

Retards annoncés pour cause professionnelle : Andrée Senechal , Sabine Vagnat, Hervé Petit

Arrivée de Hervé à 20H00

Arrivée de Andrée à 20H10

Arrivée de Sabine à 20H15

1) Convention avec le Conseil Départemental pour la prise en charge par la commune des frais de transports scolaires : M. le maire explique que cette prise en charge n'est qu'une avance de trésorerie pour la commune. La Septaine a la compétence scolaire, mais les transports peuvent être considérés comme une prestation de service et la commune peut signer la convention. Il sera précisé dans la convention passée avec le Conseil Départemental que les sommes avancées (36 € par enfant transporté, 16 enfants concernés, soit 576 € en tout) devront être remboursées à la commune, à l'euro près, par le Conseil Départemental avant la fin du 1^{er} semestre 2016 !

Adopté à l'unanimité des membres présents (11 voix pour)

2) SDE 18 : modification des statuts suite à intégration de 2 communautés de communes et nouvelle compétence

2 nouvelles communautés de communes souhaitent intégrer le SDE18 ; celui-ci a également créé deux nouvelles compétences facultatives : Ad'AP et Bilan Énergétique auxquelles les collectivités sont libres d'adhérer ou non.

- a. Ad'Ap : dans le cadre de l'Agenda d'Adaptabilité, le SDE18 propose aux collectivités adhérentes de réaliser le bilan d'accessibilité aux bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite ; l'étude est gratuite ; une participation est demandée aux collectivités qui souhaitent confier la maîtrise d'œuvre des travaux au SDE18 ; montant maximum des travaux envisagés : 25000€ !
- b. Bilan énergétique : le SDE18 propose aux collectivités adhérant à cette compétence, de réaliser le bilan énergétique des bâtiments publics de la collectivité, et de participer aux travaux de mise aux normes qui seraient réalisés ensuite par la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (11 voix pour).

- 3) Engagements de dépenses en investissement à hauteur de 25% sur l'exercice précédent. Afin que la commune puisse régler les entrepreneurs ayant réalisé les travaux, et dans l'attente du vote du budget 2016, il est nécessaire de « débloquer », par avance, une enveloppe financière à hauteur de 25% du budget d'investissement qui permettra de régler les factures en cours.

Adopté à l'unanimité des membres présents (11 voix pour).

- 4) Travaux envisagés : amélioration de la sécurité route de Baugy et route de Laverdines. La municipalité souhaite améliorer la sécurité des usagers dans les deux principaux accès à la commune où il est constaté à maintes reprises des excès de vitesse très importants (parfois > à 110 km/h alors qu'elle est limitée à 50 km/h)

- c. Route de Baugy : il est prévu une chicane (écluse symétrique) et un plateau surélevé à 50mètres environ du panneau de fin de commune ; le bas-côté droit, en direction de Baugy, de la chaussée sera également aménagé et sécurisé pour les piétons ; fossé busé, création d'un chemin piétonnier, plantation d'arbres (tous les 20 ou 30 m) et d'une haie vive.

- d. Route de Laverdines : pose d'un coussin berlinois et de bordures de trottoirs côté gauche de la chaussée en direction de Laverdines, face au lotissement ainsi qu'une écluse symétrique un peu avant la salle des fêtes avec cousin berlinois.

Dans les deux cas, et conformément à la réglementation en vigueur, la priorité sera donnée aux véhicules quittant la commune.

Pour ce chantier global, des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police (50%) et de l'Etat (DETR de 30%). Dominique TROUWAERT suggère que l'on pourrait faire appel à la réserve parlementaire, si les pourcentages obtenus sont inférieurs à ceux sollicités (dans tous les cas, la commune doit supporter en autofinancement 20% minimum des investissements prévus).

Adopté à l'unanimité des membres présents

- 5) Point sur les travaux du centre bourg et restructuration de la mairie. Pas de remarque particulière à formuler, les 2 chantiers suivent un cours normal ! pas de retard nouveau prévu pour le moment. Le sapin, rue Basse peut provoquer des dégâts dans la chaussée pavée : il est décidé de faire un courrier aux héritiers Quintana.

La Septaine n'ayant pas voulu réhabiliter l'ancien bureau de poste pour y réaliser la cantine et la halte-garderie a choisi l'option d'un bâtiment neuf à l'étude de sol a montré qu'il est indispensable de « planter » des pieux à 8 mètres de profondeur pour trouver du terrain stable ??? Coût prévisionnel de l'ensemble scolaire, y compris, la réhabilitation des deux salles de classe est de : 561 840€ TTC.

- 6) Examen du mail de Jacques ROMAIN concernant le SIETAH ; après un rapide rappel du pourquoi de ce mail, il est décidé que Dominique TROUWAERT, membre du bureau du SIETAH, rencontre le président et obtienne des éléments de réponses aux différentes questions posées dans le courriel. Si les réponses qui seront données à ses questions, ne sont pas satisfaisantes, Jacques sera chargé de rédiger un courrier à l'attention des membres du bureau, avec copie à chaque commune adhérente.

Dominique nous annoncera quelques jours plus tard qu'une réunion de bureau se tiendra le 3 mars 2016 : il a également obtenu copie de tous les comptes-rendus (réunion de bureau, réunion du comité syndical) qui n'avaient jamais été diffusés jusqu'à ce jour.

- 7) Point sur les différentes commissions CDC La Septaine ; le président de la CDC La Septaine, P-E. GOFFINET a demandé que les différentes commissions intercommunales se réunissent au minimum 1 fois par mois ; un point est donc FAIT avec les différents délégués et on s'aperçoit qu'on est loin du compte ; Si la commission bibliothèque s'est réunie à de nombreuses reprises et a finalisé le projet qui lui était confié, avec le déploiement en cours de la mise en réseau des différentes bibliothèques, accessible à tous les habitants de la CDC, on est loin du compte ailleurs... Par exemple 2 réunions en tout et pour tout pour la commission Environnement (1 par an), où le seul sujet traité était les poubelles, tarif et règlement intérieur, 1 seule réunion de la commission de développement

économique, avec un gros projet pourtant : création d'une nouvelle zone commerciale dans la périphérie de la ZAC des Alouettes, avec création d'un rond-point sur emprise militaire dont 200 000 € seraient pris en charge par INTERMARCHÉ à expropriation du propriétaire actuel (zone militaire) et déminage obligatoire) – Création d'une ressourcerie (réhabilitation d'objets divers jetés par les habitants) et création d'une banque alimentaire dans les locaux de l'ancien SHOPPI ! Commission voirie a créé une centrale d'achat pour grave et enrobé à froid. La commission écoles doit résoudre le problème du coût de fonctionnement trop élevé du RPI, qui fonctionne dans le cadre d'un syndicat intercommunal Azy (2classes) – Etrechy (2 classes) –Groises (1 classe).travaux dans les écoles de Crosses et Vornay, fermeture de Jussy dans le second RPI (Jussy-Vornay-Crosses-Azy). Nous apprenons à cette occasion que le rêve de nos énarques parisiens serait que les écoles communales ferment au profit d'une grosse école cantonale !!!!

8) Questions diverses :

- a. Dossier sinistre maison 6 place de l'église : il s'avère qu' à la suite des travaux du centre bourg une évacuation d'eau ne se fait plus et provoque l'inondation de la cave... un pompage de fortune a été mis provisoirement en place... Les assureurs des différentes parties, commune, propriétaire, entreprises ont été prévenues ; les experts seront sur place le 10 mars à 14H00 ; Gilles MOULINO est missionné pour représenter la commune.
- b. Zéro pesticides : Dominique fait le point sur l'avancement du projet (1 ère réunion publique) et donne les prochains rendez-vous.
 - i. 10 mars 2016 : de 13H30 à 16H00 formation des agents communaux
 - ii. 10 mars 2016 à 19H00 : réunion du comité de pilotage en mairie. Il précise qu'une convention devra être passée avec SDE18 pour la récupération des relevés cadastraux.
- e. Organisation du déplacement de Mme Agnès COCU qui devra se rendre à Dun/Auron pour un stage le 18/02/2016 ; le transport aller sera assuré par Pascal MEREAU et le retour par Sabine VAGNAT.
- f. Devis ONF : Travaux prévus : 7000€ pour le dégagement de la parcelle 18A pour permettre la pousse des jeunes chênes.
- g. Courrier FNACA : demande de la pose d'une dalle au pied de la plaque commémorant le 19 mars.
- h.
- i. Proposition de Pascal MEREAU de planifier la double inauguration des travaux « Centre-bourg » et mairie pour le début juillet ; c'est un pari sur le fait que le chantier Mairie ne prendra pas de retard, date prévisionnelle de fin de chantier : fin mai 2016 !
- j. Remise du courrier annonçant le prochain « séminaire correspondants défense » à JR
- k. La commission-finances, ainsi que tous les conseillers intéressés, se réunira le mercredi 9 mars à 18H00 ; RdV est pris avec le comptable du trésor public pour le mercredi suivant ; le Conseil municipal sera régulièrement convoqué le 25 mars pour le vote du compte administratif (bilan comptable 2015) et du budget 2016.
- l. Jacques résume le rapport de l'expertise qui a été faite sur le captage d'eau potable de Villequiers ; il s'avère que la principale source d'approvisionnement d'eau n'est pas, contrairement à ce que nous espérons, la nappe phréatique, mais bien le ruissellement des eaux de surface collectées grâce à un drain enterré à 6 mètres... Ceci explique clairement pourquoi la ressource en eau est si sensible aux interventions des différents agriculteurs exploitant les parcelles alentour.
- m. A la question « où en est l'affaire Omar Mahcer/Berthomier », Pascal MEREAU fait le point du dossier, en précisant que, suite à son intervention de juin 2015 auprès des différents protagonistes (propriétaires et exploitant), la situation s'était notablement améliorée... Elle s'est de nouveau dégradée, il convient d'intervenir à nouveau.
- n. Jacques fait part à l'ensemble du conseil de son inquiétude pour l'un des leurs.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 11/03/2016
Le Maire
Pascal MEREAU